

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Recentrage de la formation professionnelle dans le canton de Neuchâtel

Options stratégiques du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique:

Dans son Programme de législature 2006-2009, le Conseil d'Etat a prévu de « revoir l'offre de formation au secondaire 2 afin notamment de clarifier les missions dans le secteur professionnel et de rationaliser l'offre pour dégager des économies ». Sur la base d'une étude menée par le Service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL), le Conseil d'Etat a notamment décidé d'augmenter sensiblement la proportion d'élèves libérables de l'école obligatoire se dirigeant vers des formations professionnelles, d'augmenter drastiquement les offres de formation professionnelle selon le système dual et de concentrer l'offre de formation sur des professions importantes pour le développement économique et pour le bon fonctionnement des institutions sociales et de la santé du canton, cela dès la rentrée scolaire 2009-2010 et pour les années à venir.

Vaste étude stratégique menée

Durant l'année 2008, une vaste étude stratégique a été menée par le Service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL) en étroite collaboration avec M. Gilles Léchet, consultant du bureau de conseil en management stratégique COMPAS.

Les principaux partenaires concernés regroupent la directrice générale de la Haute école Arc et les directeurs des centres neuchâtelois de formation professionnelle, les représentants des principaux employeurs du canton, à savoir le directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le président de l'association industrielle et patronale, le président de l'Union neuchâteloise des arts et métiers, le président de l'organisation des employeurs des domaines de la santé et du social, ainsi que les chefs des services de l'emploi et de la formation professionnelle et des lycées.

Après avoir été entendus lors d'entretiens individuels, ces partenaires ont été réunis au sein d'un groupe de travail qui, sous la conduite de M. Gilles Léchet, a dressé un état de la situation neuchâteloise en la comparant à celle des autres cantons suisses puis a établi un diagnostic stratégique.

Coût des prestations élevé en comparaison intercantonale

Pour l'essentiel, il ressort que le système de formation professionnelle neuchâtelois remplit globalement bien sa mission fixée par la loi et qui consiste à proposer des formations permettant à chaque personne du canton de s'insérer dans le monde du travail, respectivement dans la société, et aux entreprises de développer leur compétitivité.

Cependant, le coût de ces prestations est très élevé en comparaison intercantonale. La principale cause de ce surcoût est la très forte proportion de formations dispensées en écoles à plein temps qui est une spécificité de quelques cantons latins et particulièrement du canton de Neuchâtel.

La concurrence de la filière académique est forte et l'image de la formation professionnelle auprès des jeunes, des parents, des enseignants et autres prescripteurs est encore trop peu favorable, en particulier en ce qui concerne les formations duales.

Sachant que le coût pour les collectivités publiques d'une formation en école à plein temps est 3 à 4 fois supérieur à celui d'une formation équivalente en système dual, et qu'à Neuchâtel, 57% des jeunes suivant une formation professionnelle le font en système dual, alors que la moyenne suisse se situe à 88%, il n'est pas étonnant que les coûts par apprenant soient globalement 43% plus élevés à Neuchâtel que les coûts moyens suisses.

Par ailleurs, la structure actuelle du système de formation professionnelle neuchâtelois qui regroupe les activités dans des centres de compétences répartis entre les trois centres de formation professionnelle du canton permet une gestion rationnelle et efficace de l'offre de formation.

Objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat

Sur la base de ces constats, le Conseil d'Etat a fixé dès la rentrée scolaire 2009-2010 et pour les années à venir un certain nombre d'objectifs stratégiques parmi lesquels on peut relever:

- augmenter sensiblement la proportion d'élèves libérables de l'école obligatoire se dirigeant vers des formations professionnelles: passage de 58 à 68%;
- augmenter drastiquement les offres de formation professionnelle selon le système dual: passage de 57 à 80%;
- concentrer l'offre de formation sur des professions importantes pour le développement économique et pour le bon fonctionnement des institutions sociales et de la santé du canton;
- développer les collaborations intercantionales dans le but de répartir de façon judicieuse les offres de formation au plan régional;
- augmenter de 50% le chiffre d'affaires des entités publiques de formation continue réunies au sein du Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA);
- ramener les coûts par apprenant du canton de Neuchâtel au niveau des coûts moyens au plan suisse.

Partenariat entre acteurs publics et privés de la formation professionnelle indispensable

L'atteinte de ces objectifs ambitieux nécessitera la mise en œuvre de mesures impliquant non seulement les acteurs étatiques de la formation professionnelle, mais également les partenaires incontournables que sont les milieux économiques et plus particulièrement les employeurs du canton.

La collaboration très constructive qui a présidé aux travaux d'analyse et d'élaboration des options stratégiques adoptées par le Conseil d'Etat est un premier pas encourageant dans le sens d'un renforcement du partenariat entre acteurs publics et privés de la formation professionnelle, partenariat qui sera indispensable pour relever les défis très importants fixés par le gouvernement.

Neuchâtel, le 23 avril 2009